

## Dépôt d'une demande d'autorisation de construire

<b>Requérant</b>	
<b>Objet de la demande / parcelle</b>	

<b>Liste des documents à présenter</b>	<b>Nbre requis</b>		<b>Déposé</b>
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>Nbre</b>
<b>Formulaire de demande d'autorisation de construire COMMUNAL</b> + éventuelle annexe signature Daté et signé par le(s) requérant(s) et le(s) propriétaire(s) de la parcelle	3	7	
<b>Extrait de cadastre récent et signé par le teneur de cadastre (moins de 1 an)</b>	3	7	
<b>Extrait du registre foncier récent avec mention des servitudes (moins de 1 an)</b>	-	7	
<b>Plan de situation récent (moins de 1 an):</b> -établi et signé par le géomètre officiel pour les constructions de type B ou le teneur de cadastre pour les constructions de type A -avec indication des propriétaires des parcelles voisines -avec indication précises des distances par rapport aux limites -avec indication précises des dimensions du projet	3	7	
<b>Plans du projet dessinés dans les règles de l'art</b> -à l'échelle 1/50 ou 1/100 -datés et signés par le requérant et l'auteur du projet -couleurs à respecter (transformations uniquement): parties existantes en gris, parties démolies en jaune, parties projetées en rouge	3	7	
<b>Extrait de la carte topographique au 1:25'000</b>	-	7	
<b>Photos de l'état actuel (transformations uniquement)</b>	3	7	
<b>Justificatifs détaillés des surfaces et cubage (si modification)</b> -calcul des surfaces habitable et de l'indice d'utilisation au sol -calcul du cube SIA <u>416</u> et <u>116</u>	3	3	
<b>Formulaires justificatifs des mesures énergétiques pour les bâtiments chauffés (agrandissement, rénovation et changement d'affectation inclus):</b> EN-VS: si bâtiments chauffés, ventilé, refroidi ou humidifié. EN-1, EN-2 et EN-3: Justificatifs pour l'isolation et le chauffage	3	3	
<b>Formulaire A1 – demande de raccordement au réseau eau</b>	-	1	
<b>Formulaires « EP-B – demande de compteur » et « justificatif de nombre UR/LU » (obligatoire pour les nouvelles constructions)</b>	-	1	
<b>Formulaire pour la construction d'une résidence principale ou nouveau logement</b>	-	2	
<b>Assurance qualité</b> (selon les directives de protection incendie AEAI)	2	2	
<b>Plan / Concept de gestion des déchets F1 (<a href="http://www.dechets">www.dechets</a>) selon art. 16 OLED</b>	-	2	
<b>Autres documents spéciaux en relation avec le projet</b> (→ voir page 4 formulaire demande autorisation construire)	-	2	

**A** : Petit projet ne nécessitant pas une consultation des services cantonaux (cabane de jardin, mur de soutènement, rénovation toiture ou façade, ajout d'une fenêtre, etc.)

**B** : Projet nécessitant un préavis des services cantonaux (construction hors zone, construction ou agrandissement d'une habitation, changement d'affectation, etc.)